

Au nom de l'amour et de la vérité

Anicette Sangnier

Psychologue

Pour introduire à la question de la violence dans l'institution, je présenterai trois récits, trois bribes d'histoire puis, et du cadre qui se sera dessiné à partir de ces trois récits, je poserai trois questions et proposerai quelques éléments permettant de nous orienter par rapport à ces questions.

Premier récit

A celui là je donne un titre : « L'amour d'une mère »

Imaginez une assemblée de personnes qui veulent toutes – c'est le motif qui les rassemble – le bien des sourds. Il y a là des enseignants, des religieux, quelques parents et surtout une mère, une mère de jeune fille sourde. Et cette assemblée, après s'être intéressée à l'éducation des jeunes sourds, à la langue que ces jeunes sourds utilisent entre eux et l'avoir reconnue comme une langue à part entière, permettant la communication et davantage, la transmission intellectuelle et affective et le lien social fort des jeunes entre eux, en arrive pourtant à la conclusion radicale qu'il faut « éradiquer » la langue des signes, et ce pour le plus grand bien des sourds.

D'ailleurs une mère peut-elle se tromper ? Écoutons son mari : « Il n'y a rien de plus puissant que l'amour maternel, que l'amour d'une mère d'une sourde-muette. »

Nous sommes à Milan en 1880.

Violence de l'idéal : « sauver le sourd », pourtant, c'est au nom de l'amour.

Deuxième récit

Une jeune fille, une toute jeune fille, juste adolescente, raconte à la cantonade, au travers des dortoirs, qu'elle a eu des relations sexuelles, dans l'institution qui la prend en charge, avec un garçon, lui, cependant, majeur. Des éducateurs responsables se trouvent, dans l'urgence, saisis de l'affaire. On s'affole : dit-elle vrai ? Quels sont les risques encourus : le sida ? une grossesse ? La responsabilité de l'établissement ? Dans l'urgence et avec un certain affolement, on veut à tout prix savoir la vérité. Qui, mieux qu'un gynécologue et son regard sûr, pourrait démontrer la vérité ? Et c'est là qu'est emmenée, vite, la fillette ; la mère assiste à l'examen et bien sûr, surdité oblige, une éducatrice qui fait fonction d'interprète est aussi là. C'est pour le plus grand bien de la jeune sourde, dira-t-on, qu'il faut savoir à tout prix. Savoir et réparer, pas le temps d'attendre ce qu'elle pourrait, elle, en dire et en penser, dans le secret et non sous la forme d'un aveu à arracher.

Cela se passe dans une institution en 1996.

Violence de la vérité, quand on veut l'arracher par la force. Violence du savoir quand il écrase toutes les questions. Pourtant, c'est au nom du bien de la jeune fille. Et les acteurs de cette scène, comme les acteurs de la précédente, sont sûrs qu'ils agissent pour le bien, pour son plus grand bien.

Troisième récit

Une petite fille est sourde, sourde et aveugle ; une enfant sauvage ; elle hurle, trépigne. Une femme décide de libérer l'enfant de son silence de mort et de la relier de force à la communauté des hommes. Pour cela, très décidée, sans relâche, elle insiste, lui fait front, s'oppose dans un corps à corps à cette violence muette et aveugle, pour qu'émerge, au bout d'un long temps de lutte et de rage, de volonté farouche, le premier mot prononcé désignant une chose et en même temps la naissance d'un sujet, baptisé dans le langage. Le premier mot « eau », « *water* ».

Nous sommes en Alabama, au début du XX^e siècle.

Ni idéal, ni vérité, mais le désir décidé, dur parfois, persévérant, d'une gouvernante pour offrir à une petite fille, avec cette possibilité de parole, l'accès au langage et l'introduire ainsi dans la communauté humaine, qui est avant tout une communauté de parole, toute parole aussi bien la LSF, bien sûr. Parole et pas seulement communication.

Certains auront reconnu le beau film d'Arthur Penn qui raconte l'histoire d'Helen Keller.

Voici donc trois exemples où intervient l'institution.

1^{er} cas : l'école, la famille, l'Eglise, trois formes de l'institution ;

2^e cas : une institution plutôt scolaire qui justifie son intervention au nom du bien de l'enfant et de son éducation ;

3^e cas : la société et sa fonction de socialisation, représentée par une gouvernante.

Je ne crois pas trop m'avancer en disant qu'il s'agit dans ces trois exemples de la même violence. Où est la différence ? Peut-on à partir de là en tirer des conséquences pour une institution moins violente ?

A partir de ces trois récits, trois questions.

I. Y a-t-il des violences plus ravageantes et destructrices que d'autres ?

II. Est-ce que les jeunes sourds, enfants, adolescents, sont soumis à une plus grande violence ou à une violence particulière ?

III. Que peut faire une institution pour s'opposer à une telle violence, ou du moins, la limiter ?

I. Je dis qu'une violence est ravageante quand elle touche à l'être d'un sujet et l'endommage. Le contraire c'est tout simplement le respect.

Dans mes deux premiers exemples, ce qui fait violence ravageante c'est que

quelqu'un puisse se croire dépositaire d'un savoir sur le désir propre de l'enfant, même au nom de l'amour ou de l'éducation ou du bien ; se mettre dans la position de « maître de la parole » en voulant, même armé de bonnes intentions, sauver quelqu'un (« la Rédemption du sourd-muet par la parole mûre », affirmaient les congressistes de Milan). Tout au contraire le troisième récit, le miracle en Alabama, montre comment un sujet peut être mené au point où il se fait une place dans le langage et parmi d'autres.

Et c'est bien différent que d'être traité comme objet soumis à la volonté d'autrui : dans l'exemple 2, on peut repérer cette volonté de jouissance comme étant celle d'obtenir un aveu à tout prix.

Je vous propose maintenant de rapprocher deux éléments que les deux premiers exemples permettent de dégager : le savoir et l'aveu.

– Le savoir tout-puissant sur le bien de l'autre qui revient à faire de lui un objet qu'on éduque par forçage.

– L'aveu d'une vérité arrachée à tout prix.

Est-ce qu'on ne peut pas supposer un lien entre les deux : plus est farouche la volonté que l'autre colle à un idéal, à un modèle, plus sera violente la volonté de maîtriser ce qui échappe à cela.

La violence est d'imposer un idéal universel.

II. A partir de là, passons à notre deuxième question : en quoi les jeunes sourds sont-ils soumis à une violence particulière ? Ce n'est pas une raison de particularité de caractère ou de traits qui leur seraient propres – ce qui serait par exemple une psychologie du sourd – mais parce qu'ils sont soumis de la part de ceux qui s'occupent d'eux à un traitement particulier. Oui, les enfants sourds se prêtent à être particulièrement maltraités.

Pourquoi est-ce que j'avance cela ? Les enfants sourds sont mal traités d'abord parce qu'ils sont pris, du fait de leur surdité, pour objets à réparer. Et cela d'autant plus qu'intervient le rapport du sujet à la langue et que la part incompréhensible que recèle la parole du sujet – c'est-à-dire le malentendu, le fait qu'on ne peut tout dire, le secret et le mensonge, inclus **pour tous** dans l'usage de la langue – cette part incompréhensible et inaliénable est l'enjeu d'une violente réduction, comme s'il fallait résorber à tout prix ce qui résiste (ainsi l'appel à l'éducateur-interprète dans le deuxième exemple et aussi la volonté d'interdire la langue des signes, dans le premier exemple), on s'acharne pour obtenir une traduction totale qui viendrait à bout de l'ininterprétable de la langue. Voilà un facteur de violence : exiger de quelqu'un un aveu, vouloir savoir la vérité et que rien ne soit caché. C'est une violence qui peut s'exercer sur la langue ; maîtriser en éradiquant une langue. Ce n'est pas si loin de nous quand on constate les difficultés et les résistances que rencontre l'enseignement bilingue.

Donc deux versants, l'objet à réparer et l'aveu à obtenir, prédisposent le sourd à occuper une place particulière :

1. Place de quelqu'un souffrant d'un manque et donc objet à réparer (le manque est insupportable car il renvoie chacun à ses propres manques) ;
 2. place de quelqu'un dont les paroles pourraient témoigner de la vérité à ciel ouvert, un sujet sans secret (soit par le forçage d'une langue imposée, soit par l'exigence d'une traduction totale) ;
- oui, en cela la violence subie par les jeunes sourds existe bien et peut être dite spécifique.

III. Que peut proposer une institution pour s'opposer à cela ?

Maintenant que j'ai situé en quoi l'idéal imposé et l'exigence de vérité peuvent générer une extrême violence et pourquoi un sujet subit cela de manière plus accentuée, j'en viens à mon troisième point : comment une institution peut-elle limiter les ravages d'une telle violence ?

Après tout, il y a paradoxe pour une institution, elle doit à la fois transmettre la loi, et même plus, la situer, parce que toute institution a fonction de socialisation et de faire valoir des repères, situer des repères valables pour tous. Une institution est garante de l'universel de la loi. Mais aussi, une institution devrait pouvoir respecter la singularité de chacun, c'est-à-dire justement le point par lequel il échappe à la loi du pour tous, le point qui est inaliénable, c'est-à-dire qui ne peut être régulé de la même façon pour tous. Donc, l'universel d'un côté et de l'autre, la particularité intime. N'est-il pas nécessaire de choisir l'un ou l'autre ? On peut sortir de ce paradoxe en posant quelques conditions :

1. que l'institution et, encore plus ses représentants ne se confondent pas avec la loi qu'elle transmet ;
2. que l'institution renonce à tout pouvoir absolu. Ni institution idéale, ni maître de savoir, cela, encore une fois, vaut pour tout représentant de l'institution.

C'est à chaque fois que l'institution s'identifie à la loi qu'elle transmet qu'il y a violence. Si par contre la loi – mais aussi les interdits, les limites – est transmise par des personnes qui témoignent qu'elles-mêmes sont soumises à ces limites et y consentent, des personnes qui se refusent à tout savoir sur l'autre, il n'y aura pas de violence.

Dans le premier exemple, Milan 1880, cela aurait pu être d'accepter de ne pas tout maîtriser, de ne pas tout comprendre et maîtriser de ce qui se transmet en langue des signes entre deux sujets sourds.

Dans le deuxième exemple, la jeune fille et l'examen médical, cela aurait été de ne pas vouloir arracher un aveu mais de s'interroger, je dis s'interroger et non pas l'interroger, sur le fait qu'elle ait parlé à la cantonade de ce qui s'était passé sans avoir l'air d'y attacher plus d'importance que s'il s'agissait d'une simple fanfaronnade d'adolescente.

Quant au troisième exemple, la sauvageonne et le langage, il n'y a pas de vio-

lence, au sens où je l'ai définie, dans le dur et pénible corps à corps entre l'enfant et la gouvernante, pour l'arracher à son monde sans mots, mais cela aurait été sûrement une lâcheté d'abandonner l'enfant murée dans son double handicap au nom d'une pitié surprotectrice (c'est, dans le film, la tentation de la mère d'Helen) ou de se retirer impuissant devant tant de souffrance (« de toute façon, elle ne peut rien comprendre »).

L'universel de la loi auquel nous sommes tous soumis, c'est aussi, on peut le dire comme ça, celui du langage ; nous sommes des êtres parlants, quelle que soit la langue. Est-ce que ce n'est pas cette question qui est particulièrement mise en valeur dans un travail avec des sourds (enfants, adolescents dont on s'occupe, mais aussi professionnels avec qui on travaille) ? Ce qui est au centre de ce travail c'est la fonction, et les limites du langage (ce qui limite le langage : on ne peut pas tout dire, aussi bien que ce qui, du fait que nous utilisons le langage, nous limite. Quand on désire quelque chose il faut en passer par la demande, et ce qu'on nous donne, ce n'est jamais ça). Fonction et limites du langage et aussi acte de parole : transmettre la loi devrait donner accès à ce que parler veut dire et en quoi toute parole engage.

Encore faudrait-il que l'institution puisse garantir cela parce qu'elle s'y réfère et s'y appuie. Or ce respect du pacte de parole n'est pas toujours le cas.

Entre le miracle de la parole offerte qui permet à un sujet de nommer le monde pour trouver sa place dans la communauté des hommes et l'aveu que l'on soutire dans la violence, il y a toute la distance qui sépare le respect de la volonté d'asservissement.

Entre les deux, une institution doit choisir car il n'y a pas de commune mesure, ni de demi-mesure. C'est l'un ou l'autre. Ou le respect, ou la volonté d'asservir : la violence, c'est de persister à l'ignorer.